

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	31	31 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick, VUILLEMIN Éric.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT
ASSOCIATION RS 10 OMNISPORTS

N° de délibération : 26.062 (DEL21)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
31	2	33	0	0	0

RAPPORTEUR : DENIS PACHECO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant que l'association RS 10 OMNISPORTS, occupant un local situé 37 Place des Martyrs à Romilly-sur-Seine, rencontre des difficultés liées à son équipement informatique.

Considérant que les ordinateurs de l'association ne sont plus compatibles avec la nouvelle version de Windows 11, ce qui entraine des dysfonctionnements importants. Les logiciels Word et Excel sont de ce fait saturés et bloqués.

Considérant que l'association sollicite la Ville de Romilly-sur-Seine pour l'obtention d'une subvention d'équipement à hauteur de 2 558,02 € TTC afin de financer la mise à jour de leur matériel informatique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITÉ :

Attribue à l'association RS10 OMNISPORTS une subvention d'équipement d'un montant de 1 250,00€ TTC afin de financer la mise aux normes du matériel informatique.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2026.

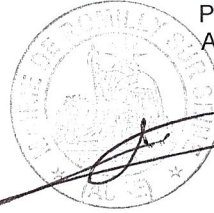
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Notifié à l'Association RS10 Omnisports, le

Copie à :

- Service des Sports et de la Vie Associative
- Secrétariat Général
- Service des Finances
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine